



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la santé et des services sociaux**

Le mardi 28 février 2012 — Vol. 42 N° 42

Audition dans le cadre de l'étude de la pétition concernant
le cancer de la peau et le bronzage artificiel (2)

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats des commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission en particulier: | |
| Commission de l'administration publique | 75,00 \$ |
| Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles | 50,00 \$ |
| Commission de l'aménagement du territoire | 100,00 \$ |
| Commission de l'Assemblée nationale | 5,00 \$ |
| Commission de la culture et de l'éducation | 100,00 \$ |
| Commission de l'économie et du travail | 100,00 \$ |
| Commission des finances publiques | 75,00 \$ |
| Commission des institutions | 100,00 \$ |
| Commission des relations avec les citoyens | 25,00 \$ |
| Commission de la santé et des services sociaux | 75,00 \$ |
| Commission des transports et de l'environnement | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la santé et des services sociaux

Le mardi 28 février 2012 — Vol. 42 N° 42

Table des matières

| | |
|---|---|
| Auditions (suite) | 1 |
| Association des salons de bronzage du Québec (ASBQ) | 1 |

Intervenants

M. Gerry Sklavounos, président

M. Germain Chevarie
Mme Maryse Gaudreault
Mme Agnès Maltais
Mme Carole Poirier
M. Émilien Pelletier

* M. Alain Fournier, ASBQ

* Témoin interrogé par les membres de la commission

Le mardi 28 février 2012 — Vol. 42 N° 42

**Auditions dans le cadre de l'étude de la pétition
concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel (2)**

(Dix-neuf heures quarante-deux minutes)

Le Président (M. Sklavounos): Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Le mandat de la commission est de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'étude d'une pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Traversy (Terrebonne) sera remplacé par Mme Maltais (Taschereau).

Le Président (M. Sklavounos): Parfait. Alors, chers collègues, je souhaite la bienvenue à tous les collègues, M. le député des Îles-de-la-Madeleine, Mme la députée de Hull, Mme la députée de Jeanne-Mance—Viger pour les ministériels; Mme la députée de Taschereau pour l'opposition officielle, M. le député Saint-Hyacinthe, qui est également avec nous, et nous allons avoir Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve avec nous ce soir également.

Auditions (suite)

Je souhaite la bienvenue à M. Alain Fournier, qui est le président par intérim de l'Association des salons de bronzage du Québec. Bonsoir, M. Fournier. Je vous souhaite la bienvenue. Merci d'être avec nous. Nous allons vous permettre, exactement comme pour les autres groupes qui ont témoigné avant vous à l'autre séance, une période de 10 minutes afin de faire votre présentation. Par la suite, il y aura une période d'échange de 35 minutes qui sera divisée moitié-moitié, équitablement également, entre l'opposition officielle et le gouvernement. Alors, sans plus tarder, M. Fournier, je vous cède la parole pour votre présentation.

Association des salons de bronzage du Québec (ASBQ)

M. Fournier (Alain): Parfait. Merci, M. le Président. Merci, Mmes et MM. les commissaires. Je suis content d'être ici ce soir pour venir présenter la face cachée des études. Pour parodier la campagne du mois de septembre de la Société canadienne du cancer, *La face cachée des salons de bronzage*, je vais vous présenter la face cachée des études.

Étant donné le dépôt de plusieurs dizaines de milliers de signatures d'une pétition, vous avez cru bon de faire des auditions. Ça semblait inquiéter la population. Je dois vous avouer que, si je croyais tout ce qu'ils avancent, je serais également inquiet. Malheureusement, je vais vous présenter l'autre face cachée et je vais même utiliser leurs propres études qu'ils ont utilisées et vous montrer les conclusions de ces études-là qui n'arrivent pas à la fameuse statistique d'augmentation du risque de 75 % pour un premier bronzage avant l'âge de 35 ans.

Sans plus tarder, je vais aller directement concernant cette statistique-là, qui est leur cheval de bataille, qui est utilisée aussi bien par l'Institut national de santé publique, la Société canadienne du cancer, les dermatologues. Parmi les 23 études utilisées par l'OMS qui ont amené la déclaration en 2009 comme quoi les salons de bronzage étaient cancérigènes de type 1... j'aimerais préciser que les boissons alcoolisées et les contraceptifs oraux sont d'usage courant et sont également cancérigènes de type 1 sur la liste de l'OMS. Pour cette statistique-là, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont pris sept études datant de 1988 à 2005. J'ai retracé six de ces sept études-là. Et, en passant le travail global de l'OMS contenait 23 études. Et, parmi ces études-là, il y en a six qui suggéraient que les lits de bronzage réduisaient les cancers de la peau. Alors qu'on se fait toujours dire que ça donne le cancer de la peau, il y a plusieurs études scientifiques sérieuses qui démontrent que ça nous protégerait du cancer de la peau.

Sans plus tarder, les six études sur lesquelles j'ai mis la main. La première, celle ayant les résultats les pires concernant l'augmentation du risque — donc, sur la cote globale de 75 %, c'est celle qui a le plus d'influence — les conclusions sont: Le risque analysé selon l'âge de la première exposition était un peu plus élevé pour les gens d'abord exposés avant l'âge de 30 ans comparativement à ceux qui se sont exposés à un âge plus avancé, mais la relation globale de l'âge n'était pas significative. La suivante: L'utilisation de lampes solaires dans les lieux commerciaux n'était pas associée avec le développement subséquent du mélanome. La suivante: Les données apportent un soutien limité à l'hypothèse d'un risque accru associé à l'exposition aux UV de manière intermittente. L'autre: Bien qu'il ne soit pas possible d'exclure complètement la mesure insuffisante d'exposition du soleil — malheureusement, ils ne considèrent pas l'exposition à l'extérieur — les résultats soutiennent l'hypothèse que l'exposition aux lits de bronzage pourrait augmenter le risque de développer un mélanome malin. La suivante: Nous avons un pouvoir limité d'examiner l'association entre l'utilisation d'un lit de bronzage durant l'adolescence et les risques de mélanome, car seulement 2 % des femmes de l'étude ont déclaré y avoir été exposées. Et la dernière: En conclusion, l'exposition aux lits de bronzage et au soleil n'a pas démontré un facteur de risque significatif de mélanome dans cette étude de cas réalisée dans cinq pays européens.

Ce sont les conclusions de six des sept études derrière l'augmentation du risque de 75 % chez les moins de 35 ans. Je ne suis pas convaincu, et il y a des médecins... Drs Pappas, Chapelle et Grant ont présenté, au mois de juin 2011, à Montréal, lors du troisième Congrès nord-américain d'épidémiologie... On ne parle pas de dermatologues, on parle de spécialistes du cancer, c'est-à-dire des épidémiologistes. Ils ont confirmé, que, oui, il y a une hausse des cas de cancer de la peau en utilisant les lits de bronzage à la maison. Il faut se rappeler que, dans les années 90, aux Pays-Bas, ils ont interdit le bronzage aux moins de 18 ans. Il y a eu une recrudescence des lits de bronzage à la maison, même qu'il y avait plus de lits de bronzage à la maison que dans les salons de bronzage. À la maison, on peut se faire bronzer aussi souvent et aussi longtemps qu'on le veut, ce qui n'est pas le cas dans un salon de bronzage. Ce qu'ils ont démontré, ils ont repris encore les mêmes études utilisées par l'OMS, et, parmi ces études-là, il y en a quatre qui identifiaient la source du bronzage artificiel.

Les résultats sont: Dans un salon de bronzage, les lits... artificiel, augmentation du risque de seulement 6 %; bronzage à la maison, augmentation du risque de 40 %. Et j'espère que vous êtes tous bien assis, en photothérapie chez le médecin, l'augmentation du risque est de 96 %. Donc, si vous faites la différenciation entre l'origine du bronzage artificiel, que ça soit des lits de bronzage en salon, à la maison ou chez le médecin en photothérapie, on s'aperçoit qu'au niveau des salons de bronzage ce n'est pas une augmentation du risque, c'est prouvé par plusieurs études.

Ce qui est aussi inquiétant, au mois de juin 2000, l'OMS émettait un communiqué de presse pour expliquer la hausse des cancers de la peau. Qu'est-ce qui se cache derrière ça? Ils ont utilisé des études qui démontraient une plus grande fréquence des cas de mélanome chez les utilisateurs de crème solaire, comparé à ceux qui n'en utilisent pas. Ce n'est pas la crème solaire en tant que telle qui cause le cancer de la peau, c'est que les gens, premièrement, n'en mettent pas suffisamment, donc ils n'ont pas l'indice de protection qui est indiqué sur la bouteille et ils se croient munis d'une armure et passent des heures et des heures à l'extérieur. Malheureusement, les cas de mélanome, que ça soit sur un sein ou sur une fesse, une partie qui n'est pas exposée au soleil, ça ne veut pas dire que c'est le lit de bronzage qui cause ce cancer-là. J'ai une cliente, son père a eu un cancer de la peau sur le pied. Son pied, il n'a jamais été exposé au soleil, il n'a jamais pogné de coup de soleil sur le pied. Malheureusement, ce n'est pas une justification.

● (19 h 50) ●

Dans leurs études, ce qu'ils font, c'est qu'ils demandent aux gens qui ont un mélanome: Est-ce que vous avez utilisé des lits de bronzage? Si la réponse est oui, c'est les lits de bronzage qui sont responsables de leur mélanome. Malheureusement, ce n'est pas la réalité. J'ai un blanc, excusez-moi, là.

Je vais continuer, je vais poursuivre. Au mois de novembre 2011, l'Université d'Oslo ont également démontré et conclu que les rayons UV du soleil ou des lits de bronzage peuvent contribuer au cancer de la peau, mais, à cause de leur habilité à produire la vitamine D, l'augmentation du risque est un petit prix. Et même le Dr Giavannucci, de l'Université Harvard, du centre de recherche sur le cancer, aurait dit qu'il y a 30... ça pourrait sauver 30 personnes, alors que ça pourrait causer le décès d'une personne par le cancer de la peau.

Les dermatologues justifient la hausse des cas de cancer par l'utilisation des lits de bronzage. Malheureusement, ils ne peuvent pas le prouver. Les coups de soleil à répétition dans la jeunesse vont créer un cancer plus tard. À force de faire peur aux gens concernant le soleil, c'est rendu qu'aux États-Unis des enfants meurent par carence de vitamine D. La sommité mondiale de la vitamine D, le Dr Holick, a déjà mentionné, semble-t-il, qu'en ayant suffisamment de vitamine D par le soleil ou les lits de bronzage on pourrait sauver 50 000 à 60 000 personnes aux États-Unis par année, alors qu'il y a — je cherche le chiffre — je crois, 8 800 décès à cause du cancer de la peau. Donc, les scientifiques... les preuves démontrent qu'une utilisation modérée des salons de bronzage ne cause pas le cancer de la peau. Au contraire, ça le préviendrait. J'ai même des études récentes concernant la fibrose kystique. Ça serait bon d'avoir des lampes UV commerciales, j'ai une étude qui le prouve. Concernant le psoriasis, l'utilisation de l'acitrétine et les lits de bronzage commerciaux réduirait le psoriasis.

Donc, c'est important d'écouter des épidémiologistes et des spécialistes, des physiciens pour vraiment comprendre la différence entre les lits de bronzage et le soleil à l'extérieur. Il est faux de croire que les lits de bronzage sont 10 à 15 fois plus forts que le soleil. Même le Dr Stanwick, président désigné de la Société canadienne de pédiatrie, mentionnait dans son communiqué de presse le 3 février que 10 minutes dans un lit de bronzage était équivalent à une journée à la plage. Je m'excuse, mais je n'ai jamais pogné de coup de soleil 10 minutes dans mon lit de bronzage, mais je peux vous assurer hors de tout doute que, si je passe une journée à la plage sans protection solaire, je vais être brûlé à je ne sais quel degré.

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier, merci beaucoup. On est à 10 minutes, est-ce que vous avez terminé ce que vous vouliez dire?

M. Fournier (Alain): Bien, je suis disponible pour répondre à toutes vos questions.

Le Président (M. Sklavounos): Absolument. Comme je dis aux autres intervenants qui viennent devant nous, vous allez avoir pleinement le temps, on a 17 min 30 s de part et d'autre pour échanger avec vous.

D'abord, j'aimerais aussi dire que vous avez envoyé plusieurs de ces études-là dont vous faites mention. Et, pour les parlementaires qui sont membres de cette commission, ces documents ont été déposés et sont sur le site *Greffier* si jamais vous voulez avoir accès ou les regarder plus attentivement.

Sans plus tarder, je vais commencer du côté des ministériels, M. Fournier. La parole ira, bien sûr, à M. le député des Îles-de-la-Madeleine, qui est également l'adjoint parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux. Alors, sans plus tarder, M. le député des îles, vous avez la parole pour la période d'échange.

M. Chevarie: Merci, M. le Président. Bonsoir aux collègues. M. Fournier, bienvenue. Merci d'être là. Ma première question, ce serait pour vous demander de nous présenter un peu votre association, qui regroupe des salons de bronzage. J'aimerais connaître un peu, dans un premier temps, qui sont vos membres qui font partie de votre association.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. le député des îles. M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Au Québec, il y aurait un peu plus de 800 endroits, lieux offrant des services de bronzage. L'Association des salons de bronzage du Québec en représente un peu plus de la moitié. Ce n'est pas une obligation d'être membre de l'association, malheureusement, contrairement aux ordres professionnels, où est-ce que tout le monde doit être obligatoirement membre. Au niveau de l'Association des salons de bronzage du Québec, c'est une adhésion volontaire pour l'association.

Le Président (M. Sklavounos): M. le député des Îles.

M. Chevarie: Est-ce que les membres de votre association, ce sont des services qui sont particulièrement spécifiques à offrir du bronzage artificiel ou vous avez également des membres qui regroupent, évidemment, des salons de bronzage, mais d'autres services tels la coiffure, ou l'esthétique, ou...

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Très bonne question. Je n'ai malheureusement pas la réponse. Je sais, pour parler avec nos fournisseurs, distributeurs, étant donné que je suis moi-même propriétaire de salon de bronzage, je sais qu'il y a, semble-t-il, du bronzage qui est offert dans des clubs vidéo, des buanderies, des choses aussi abracadabrantes que cela, si je puis dire. Ceux que je connais, c'est tous des salons de bronzage, ce n'est pas un salon de coiffure qui offre un ou deux lits de bronzage.

C'est pour ça que j'aimerais mentionner justement que, concernant les demandes qui sont faites par la Société canadienne du cancer et les dermatologues, l'Institut national de santé publique, l'association n'est pas contre ces demandes-là. À part l'interdiction aux moins de 18 ans, qui n'est pas justifiée, l'association est tout à fait d'accord à ce qu'il y ait un registre de tous les endroits offrant du bronzage, est tout à fait d'accord à ce que tous les propriétaires et opérateurs de salons de bronzage doivent obligatoirement suivre une formation. Malheureusement, demain matin, je dois l'avouer, n'importe qui peut ouvrir un salon de bronzage. Quand je participe aux formations chez mes fournisseurs, je profite toujours de ma présence à la fin de la formation pour rappeler aux nouvelles employées que, si elles sont dans un salon de bronzage seulement pour avoir un emploi, qu'elles ne sont pas à la bonne place. Nous devons offrir un bon service de bronzage aux gens, on joue avec la vie des gens si on les expose trop. Le danger, c'est la surexposition. Si vous regardez les étiquettes de Santé Canada sur les lits de bronzage, les avertissements concernent la surexposition.

Le Président (M. Sklavounos): M. le député des Îles.

M. Chevarie: Merci, M. le Président. Oui. Évidemment, tous vos appareils de bronzage émettent des rayons UV.

M. Fournier (Alain): Oui.

M. Chevarie: De ce qu'on comprend des spécialistes, des recommandations de différentes instances nous disent que la lumière ou le soleil, évidemment, c'est une source pour aller chercher de la vitamine D. Et on nous dit que la norme, c'est à peu près 15 minutes deux fois/semaine, et, généralement, la personne obtient sa dose de vitamine D suffisante. Vous, bien, vous réagissez, vous semblez n'être pas d'accord avec cette affirmation-là. J'aimerais ça, vous entendre là-dessus.

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

● (20 heures) ●

M. Fournier (Alain): Oui. J'ai une étude, un article qui a été publié ici. Je crois que c'est au mois de novembre 2010. Je vais vous faire part de ce qu'ils disaient dans l'article. Malheureusement, je ne le trouve pas dans mon petit fouillis sur mon bureau. Ils ont démontré dans le journal britannique le *Telegraph*... Des chercheurs voulaient voir l'incidence des rayons UV sur les cas de mélanome. Ce qu'ils se sont aperçus, puis ils visaient les travailleurs qui sont, la semaine, dans le jour, au travail... Ils suggèrent de s'exposer quatre à cinq heures par jour la fin de semaine pour obtenir la quantité suffisante de vitamine D. Si c'était vrai que 15 minutes, deux, trois fois par semaine était suffisant, juste de marcher sur la rue 15 minutes, ça serait suffisant... Les dernières statistiques que j'ai pu voir de Santé Canada, de 2007, indiquent que 70 % de la population canadienne est déficiente en vitamine D. Si de marcher sur la rue pendant 15 minutes trois fois par semaine serait suffisant, on n'aurait pas 70 % de déficience, de carence en vitamine D dans la population canadienne. Et on sait très bien que la vitamine D est importante, c'est la façon que le Canada a combattu le rachitisme chez les enfants. Toutes, toutes les versions de lait qui existent ont obligatoirement de la vitamine D d'ajoutée dans le lait, c'est essentiel à la vie.

De la même manière que le soleil est essentiel, les rayons UV sont essentiels, que ça soit en lit de bronzage... Étant donné notre climat nordique ici, au Québec, qu'on n'a pas suffisamment de soleil, d'ensoleillement durant l'automne, l'hiver et le printemps, le salon de bronzage, c'est une alternative. Je vous citerai le Dr Vieth, du Mount Sinai de Toronto, qui mentionne: «Les lits de bronzage et le soleil d'été sont des moyens efficaces d'augmenter notre niveau de vitamine D. L'avantage d'un lit de bronzage est que l'exposition aux rayons UV peut être contrôlée plus précisément que l'exposition occasionnelle au soleil et plus sécuritaire que d'aviser le public de deviner leur exposition solaire à l'extérieur.» On sait très bien que, dans un salon de bronzage, c'est contrôlé, on ne passe pas beaucoup de temps et on sait que ça va nous donner notre vitamine D. Malheureusement, à l'extérieur, on ne sait pas quel temps qu'il faut qu'on soit exposé. Des études démontrent que ce serait quatre à cinq heures les deux jours de la fin de semaine. Ça fait ce qu'ils veulent bien nous faire croire,

malheureusement, ce n'est pas les études scientifiques que, moi, je vois qui confirment que, non, ce n'est pas suffisant. Et je tiens pour preuve les statistiques de Santé Canada comme quoi que 70 % de la population manquait de vitamine D en 2007.

Le Président (M. Sklavounos): M. le député des Îles.

M. Chevarie: Dans votre introduction, vous parlez de la face cachée des études et vous nous dites, entre autres, que vous contestez les constats du risque de 75 % de plus de la possibilité d'avoir un cancer s'il y a une utilisation du bronzage artificiel avant 35 ans, et cette affirmation-là provient, entre autres, de l'Institut national de santé publique, l'Organisation mondiale de la santé, l'Association des dermatologues, la Société canadienne du cancer. Pour quelle raison que ces organismes-là arriveraient à cette conclusion-là et nous feraient une recommandation d'interdire particulièrement le bronzage artificiel chez les jeunes, chez les mineurs? Pour quelle raison, si c'était un moyen d'acquérir une meilleure santé, que ces organismes, dont la mission est principalement de protéger la santé des gens, iraient à l'encontre de leur objectif principal, de leur mission?

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. le député des Îles. M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Je ne peux, malheureusement, pas répondre, quelles sont leurs intentions, pourquoi ils le font. Tout ce que je peux dire, c'est que, hors de tout doute, les sept études derrière cette statistique-là de l'OMS, ce n'est pas les conclusions. Oui, l'OMS a dit: Augmentation du risque de 75 % pour un premier bronzage avant l'âge de 35 ans, mais on ne vise pas les salons de bronzage en disant cela, ça a été prouvé par trois médecins au mois de juin 2011. Je ne peux pas répondre pour eux, quelles sont leurs intentions. Est-ce qu'ils croient, parce que l'OMS a mentionné ça, que c'est véridique? C'est à eux à répondre à cette question-là.

Moi, ce que je peux vous dire, ça a beau être l'OMS, il reste que c'est des êtres humains qui sont en arrière de ça, et il y a d'autres scientifiques aussi valables que certains qui travaillent pour l'OMS qui disent le contraire de la conclusion de l'OMS. Je ne conteste pas ces chiffres-là, moi, je ne fais que révéler les études. Je ne suis, malheureusement, pas médecin, pas dermatologue, je ne suis qu'un simple ingénieur qui a pris une jeune retraite pour opérer des salons de bronzage, pour profiter de la vie. Et, quand je vois des aberrations comme ça avec la face cachée des études, je crois que c'est mon devoir de révéler. Même si je dois faire six heures de route pour venir devant vous pour 45 minutes, ça en vaut la peine de révéler qu'est-ce qu'il y a vraiment derrière ces études-là.

M. Chevarie: Merci.

Le Président (M. Sklavounos): Ça va, M. le député des Îles? Avant de céder la parole à Mme la députée de Hull, je vais vous poser une question. Mon temps sera comptabilisé, évidemment, sur les ministériels. M. Fournier, j'aimerais savoir, vous avez dit tout à l'heure dans votre présentation que ça ne prend pas un permis afin d'être exploitant d'un salon de bronzage. J'aimerais savoir votre point de vue là-dessus parce que je sais que c'est quelque chose qui inquiète les parlementaires. Lorsqu'on n'a pas de permis, et il n'y a pas de réglementation, on arrive, lorsqu'on est citoyen, on veut consommer des services, on rentre dans un salon de bronzage, les gens... Vous, vous êtes ingénieur de formation, vous avez, évidemment, une formation, peut-être que vous comprenez le fonctionnement des machines, mais je vous pose la question: Au niveau du citoyen qui veut consommer des services, comment peut-il savoir, premièrement, quel dosage il reçoit lorsqu'il utilise une de ces machines-là? Est-ce que c'est indiqué en quelque part? Est-ce que les exploitants eux-mêmes sont en mesure de savoir exactement quelle dose de vitamine D ou de rayons UV est donnée par la machine? Et comment qu'on pourrait, nous, nous assurer en tant que parlementaires que cette exploitation se fait de manière sécuritaire d'un salon de bronzage à l'autre?

Vous mentionnez qu'il y a des places qui ont des buanderies, là, qui ont des salons de bronzage. Moi, je connais des salles de conditionnement physique, des endroits de conditionnement physique qui ont des lits de bronzage. Et il me semble que, la dernière fois que j'ai posé une question — parce que je ne consomme pas de tels services malgré mon allure — on m'a dit: C'est libre à vous, vous déposez l'argent, puis ça fonctionne tout seul. Il n'y avait personne qui expliquait comment, personne qui expliquait la machine, je n'ai aucune idée quel type de machine était là. Il me semble qu'il n'y a jamais eu d'inspection pour savoir quel type de machine est là, si c'est une ancienne machine, une nouvelle machine, les machines qui donnent trop, les machines qui sont bien dosées. Qu'avez-vous à dire aux gens qui vous écoutent ce soir? Et vous êtes quand même... vous faites quand même une présentation convaincante, mais les gens qui se disent: Moi, je ne sais pas, lorsque je rentre dans un salon de bronzage, si tout ça est fait... Est-ce que vous ne croyez pas qu'une certaine réglementation, une certaine inspection, une certaine divulgation du type de machine, des manuels d'utilisateur, etc., pourraient aider à nous assurer que les gens qui consomment font ça en toute connaissance de cause?

M. Fournier (Alain): Comme je l'ai mentionné précédemment, nous sommes tout à fait d'accord avec les demandes de la Société canadienne du cancer et les autres organismes justement en allant dans ce sens, de faire en sorte qu'il y ait de la réglementation, s'assurer, comme je le mentionnais tantôt, que les propriétaires, les opérateurs soient des gens formés. Je dois avouer personnellement qu'une machine utilisable en libre-service, c'est complètement aberrant. Je suis tout à fait d'accord avec vous, il y a... Comme je vous mentionnais, n'importe qui peut ouvrir un salon de bronzage. Ce n'est pas notre intention à l'association de permettre et de promouvoir ce genre de bronzage là, on veut que les salons soient réglementés s'il le faut, on n'a absolument aucun problème, pour s'assurer que, justement, M. et Mme Tout-le-monde qui rentrent dans un salon de bronzage puissent le faire adéquatement. Comme je vous mentionnais tout à l'heure, aux jeunes filles qui commencent

à faire des formations, je leur indique: Si c'est juste pour avoir une job, allez travailler ailleurs. On travaille... on a la vie des gens entre les mains. Si on les fait brûler en les exposant trop souvent ou trop longtemps, effectivement il y a un danger.

Sur les machines, ce n'est pas indiqué, la quantité de vitamine D. Il y a un autocollant qui va indiquer, en fonction du type de peau, le nombre de minutes en fonction d'où est-ce qu'il est rendu dans son bronzage. J'ai une machine que, peu importe le type de peau, les trois premières séances de bronzage, c'est maximum, deux minutes, peu importe le type de peau. D'ailleurs, en parlant de types de peau, il serait intéressant de faire un peu comme c'est fait en France. Les gens qui ont un type de peau 1 sont des gens qui ne devraient jamais se faire bronzer, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. En France, ces gens-là sont interdits de bronzage. Dans les études qu'ils ont utilisées justement, Pappas, Grant et Chappelle ont révélé que, parmi les gens qui ont été utilisés, des cas qui ont été pris dans les études, il y avait des gens de ce type de peau 1. C'est sûr que ça vient augmenter les cas de mélanome. Ces gens-là ne bronzent pas, ils brûlent. Donc, il faudrait, effectivement, que ces gens-là soient interdits.

Le Président (M. Sklavounos): En ce moment, vous êtes d'accord avec moi, une personne avec du type 1, il rentre dans un salon de bronzage, insiste pour avoir 15 minutes ou 20 minutes, là, et le propriétaire du salon de bronzage ne peut pas l'empêcher, puis il va le laisser aller, en général. Vous êtes d'accord avec moi?

M. Fournier (Alain): Je ne peux pas vous répondre pour les autres salons de bronzage, mais je vous affirme que, dans mon salon de bronzage, que ça soit une personne d'un type de peau 1 ou même quelqu'un qui veut se faire bronzer à tous les jours, il y a beaucoup d'éducation à faire. Encore voilà deux semaines, j'ai un client qui est venu se faire bronzer le lundi, et, le mardi, il revient. Ses bottes et son manteau sont enlevés, il est prêt à rentrer son code pour pouvoir aller se faire bronzer, je lui dis: Vous savez que vous ne pouvez pas vous faire bronzer deux jours de suite. Il partait en voyage le vendredi. Le monsieur a remis ses bottes et son manteau, et il est reparti et est revenu mercredi. Je m'assure de faire du travail professionnel dans mes salons de bronzage. Je ne peux pas vous garantir que tous les opérateurs de salons de bronzage le font adéquatement, malheureusement.

● (20 h 10) ●

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. Fournier. Je vous remercie de votre franchise et de ces réponses, Et c'est assez clair. Il reste encore deux minutes, je vais les céder à Mme la députée de Hull. Merci beaucoup, et juste vous remercier aussi de votre déplacement. Vous avez dit que vous avez conduit six heures, là, on vous remercie, vous nous donnez des informations qu'on n'avait pas auparavant. Mme la députée de Hull.

Mme Gaudreault: Merci beaucoup, M. le Président. Oui, M. Fournier, vous avez beaucoup de courage de venir vous présenter après les trois groupes qui sont venus nous faire des présentations d'études, de statistiques, avec aussi des témoignages de deux personnes qui ont, malheureusement... qui doivent vivre avec un cancer de la peau, puisqu'une fois que nous sommes diagnostiqués on demeure toujours une personne qui est à risque.

Je crois que vous nous avez présenté des arguments qui sont quand même intéressants, mais vous ne vous êtes pas prononcé sur le mandat même de cette commission: les jeunes de 18 ans et moins. Vous nous avez parlé du bronzage en général, les adultes, toutes clientèles confondues, mais, nous, ce qui nous importe au moment actuel... Parce qu'on nous a même demandé de bannir l'ensemble des salons de bronzage au Québec. Vous savez, lorsqu'on a l'occasion de se présenter en commission parlementaire, on en profite. Alors, moi, je veux vous entendre sur cette clientèle précise de 18 ans et moins qui, malheureusement, est en croissance constante. C'est une clientèle qui, je pense, est assez importante pour vos membres. Ils n'ont pas tous, malheureusement, votre conscience professionnelle, et, chez les jeunes, c'est particulièrement un problème, puisqu'ils n'ont pas le jugement, peut-être, de faire en sorte qu'on y va à journées espacées. Moi, j'ai deux jeunes filles à la maison dont les amis et elles consomment des services de bronzage artificiel, ils n'ont aucune conscience des dangers qui peuvent les guetter. Alors, vous, j'aimerais vous entendre, M. Fournier — il ne me reste pas beaucoup de temps — sur le bronzage chez les mineurs.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, Mme la députée de Hull. M. Fournier, une réponse la plus brève possible.

M. Fournier (Alain): Ma fille de 16 ans s'est fait bronzer dimanche, voilà une semaine, parce qu'elle part pour Cuba avec sa mère samedi, pour lui donner un fond, pour une protection, contrairement à ce que le Dr Claveau a mentionné, un petit SPF de 2, c'est faux. La Food and Drug Administration, l'équivalent de Santé Canada aux États-Unis, a démontré lors d'une étude en 2005 ou 2006 — Sharon Miller, de son nom, et son équipe — que le bronzage naturel donnait une protection de SPF 6 et même de SPF 8. Malheureusement, les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas plus et pas moins à risque, peut-être même moins. Le Dr Cox, en 1992 — ça fait déjà plusieurs années — a fait une étude comparative, et la conclusion, c'est que les jeunes ne sont pas plus à risque et même que les jeunes avaient une plus haute tolérance aux rayons UV.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. Fournier. Ça va, c'est le temps... C'est le temps... Avez-vous une autre question?

Mme Gaudreault: Oui.

Le Président (M. Sklavounos): Je suis prêt à... Si vous pouvez la faire rapidement, là, je vais donner la chance, on va dépasser des deux côtés, mais on va faire ça... soyez la plus brève possible.

Mme Gaudreault: Ce sont, justement, souvent des mineurs qui travaillent dans les salons de bronzage. Vous, vous donnez une formation, mais pouvez-vous nous dire honnêtement, vos membres, quel est le pourcentage qui donne une formation adéquate à leur personnel?

Le Président (M. Sklavounos): Merci, Mme la députée de Hull. M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Avoir la réponse, ça me ferait plaisir de vous la donner. Malheureusement, ce n'est pas réglementé.

Le Président (M. Sklavounos): Merci pour votre honnêteté, M. Fournier, là-dessus. Alors, on a fait 19 minutes du côté des ministériels, l'opposition officielle aura 19 minutes. Je cède la parole à Mme la députée de Taschereau, qui est la porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé. Mme la députée de Taschereau, la parole est à vous.

Mme Maltais: Merci, M. le Président. Bonjour, M. Fournier. Bienvenue à cette table. Je pense qu'il était important que les parlementaires entendent, comme on dit, l'autre côté, l'autre versant de la montagne, et je pense qu'on a accepté tous et toutes de vous entendre rapidement. L'usage, c'est d'entendre les gens qui ont transporté la pétition. C'est pour ça qu'on a entendu les personnes qui sont venues nous présenter la pétition, plus l'Institut national de santé publique, la Société canadienne du cancer, mais on trouvait... on a réagi tous et toutes immédiatement des deux côtés, je tenais à le dire, là. Aussitôt qu'on a eu votre appel, on a fait: Oui, ce serait important de le rencontrer.

Ça nous permet aussi d'avoir des réponses à quelques questions qui s'étaient posées lors des audiences, des premières audiences qu'on a tenues. Évidemment, je souligne déjà, d'entrée de jeu, votre ouverture et votre compréhension du besoin d'encadrement de l'industrie. C'est une des choses qu'on avait soulignées, je pense, au... Vous dites: Bon, un registre, ça pourrait être intéressant, ça pourrait être bien. La formation, qui est un des aspects qui avaient été soulevés importants. Je pense que ça va tout à fait dans le sens des discussions, jusqu'ici, qu'on a eues. Je vous remercie de cette ouverture. Je pense que c'était important de vous rencontrer.

Là où on a vraiment encore un bon débat, si j'ose dire, c'est sur les risques associés à l'exposition aux lits de bronzage pour les moins de 18 ans. C'est vraiment là où on a encore des bonnes interrogations. Est-ce que vous savez quel est le pourcentage de votre clientèle qui a moins de 18 ans? Est-ce que vous le connaissez?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Moi, personnellement, dans mes salons de bronzage, je me demande si c'est 0,2 % ou 0,3 % de ma clientèle. Ce n'est pas la masse critique. Pour avoir jâsé avec différents propriétaires de salons de bronzage que je rencontre, il y a peut-être quelques salons de bronzage qui ne sont pas loin d'une école secondaire, qui ont peut-être une clientèle plus importante de moins de 18 ans, mais c'est loin d'être la majorité. Ça ne mettra pas les salons de bronzage en faillite. Ce n'est pas pour ça que je viens vous démontrer la face cachée des études ce soir, c'est tout simplement parce que ce n'est pas vrai qu'ils sont plus à risque.

Si la décision de réglementation... Ou peu importe ce que la commission va décider, ce que je recommanderais, c'est de faire comme au Manitoba, ce sur quoi ils sont en train de travailler. Mme la députée mentionnait que les jeunes, les amis de sa fille utilisent possiblement à outrance les salons de bronzage, ne sont pas informés des risques inhérents à l'utilisation. Ce qu'ils veulent faire au Manitoba, c'est d'avoir l'autorisation parentale pour permettre à un jeune de se faire bronzer.

Il y a deux ans, dans mon salon, j'ai permis à une jeune fille de 13 ans de se faire bronzer. Les recommandations de Santé Canada sont: Interdire aux moins de 16 ans. C'est la mère qui m'a apporté sa fille de 13 ans. La mère ne s'est pas fait bronzer, elle est contre le bronzage, sauf qu'un mois et demi avant d'aller dans le Sud elle m'a apporté sa fille de 13 ans qui prenait trois minutes dans ma cabine la moins forte pour s'assurer qu'elle ne brûlerait pas quand elle allait être sur la plage, dans le Sud.

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée de Taschereau.

Mme Maltais: La Société canadienne du cancer nous a amené un sondage qui disait qu'environ 4 % — un sondage de Léger Marketing — 4 % de votre clientèle aurait moins de 12 à 14 ans et 10 % des 15 à 17 ans. Donc, vous dites que ce n'est pas du tout ce que voyez dans vos salons.

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Personnellement, ce n'est pas ce que j'observe dans mes salons. Je serais curieux de consulter ces chiffres-là, ces études-là pour comprendre, voir où c'est que des jeunes de 12 à 14 ans peuvent se faire bronzer librement. Comme je vous le dis, moi, j'ai permis à une jeune de 13 ans que c'est sa mère qui m'a apportée. Les jeunes de 16, 17 ans, il va peut-être y en avoir un petit peu plus au mois de mai ou au mois de juin avant les bals de finissants pour avoir du teint et bien paraître. C'est rendu que le bal des finissants, c'est l'événement de la vie. Les gens se marient de moins en moins. Donc, les dépenses ne sont pas au mariage, sont lors du bal de finissants. Donc, les gens veulent bien paraître. Ça fait que, oui, il y a une petite recrudescence, mais, moi, dans mes salons et ceux que je connais, ce n'est pas la masse critique, et je n'ai aucune inquiétude que... Si vous décidez d'interdire le bronzage aux moins de 18 ans, malgré qu'il y a des bénéfices pour ces jeunes-là de 16, 17 ans de se faire bronzer, je ne serai pas en faillite demain matin.

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée de Taschereau.

Mme Maltais: Est-ce que vous croyez qu'il n'y a... À part les peaux de type 1, là, donc, où c'est très clairement... vous dites, ils ne devraient pas aller dans des lits de bronzage, est-ce que, d'après vous, le message, c'est: il n'y a aucun risque pour les moins de 18 ans, ou s'il y a des types de puissance de lit, par exemple, où il pourrait y avoir des risques? Quel est le message? Est-ce qu'il n'y a vraiment aucun risque en bas de 18 ans, d'après vous, ou il y a des types d'exposition qui devraient être à éviter, pour lesquels on pourrait avoir des recommandations particulières?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Comme votre commission vise les moins de 18 ans, je vais parler des moins de 18 ans, mais c'est la même chose pour ceux qui ont plus de 18 ans. En fonction du type de peau, en fonction du teint de la personne, on va déterminer le nombre de minutes de la séance du client. Plus souvent qu'autrement, le client aimerait avoir beaucoup plus de minutes pour avoir un bronzage rapide. Malheureusement, ce n'est pas ça, un bronzage. Un bronzage, c'est une réaction naturelle de la peau pour se protéger des rayons UV. Il y a épaissement de la peau et il y a le teint, avec la mélanine, qui protège la peau. Donc, ce n'est pas moins à risque, ce n'est pas plus à risque. Le risque est le même, il s'agit de ne pas abuser, de faire un bronzage modéré. Des scientifiques... Pas moi, je ne veux pas me faire poursuivre, je ne suis pas médecin, je n'ai pas le droit de parler des bienfaits du bronzage, mais des scientifiques ont démontré qu'il y a des bienfaits, et, malheureusement, de priver des jeunes de moins de 18 ans, je trouve ça malheureux.

Surtout, je pense à une jeune fille de 17 ans, au mois de mars l'année passée, 2011, qui a pleuré deux fois dans mes bras et qui était en train, quasiment, de faire une dépression en voyant l'été arriver. Cette jeune femme là a le psoriasis. Avec les manches longues, les pantalons longs, on ne voit rien parce qu'il n'y a aucune trace visible au niveau de son visage. Malheureusement, son corps, semble-t-il, ce n'était pas beau à voir. Elle était très inquiète de voir l'été arriver, pas pouvoir porter des culottes courtes, se mettre en costume de bain et que les gens voient son psoriasis. Elle est venue au salon de bronzage pour son psoriasis. J'ai un client, un monsieur de 60 quelques années, j'ai vu la prescription de son médecin, c'est indiqué: UVB. Le monsieur, il a le lichen simplex chronique. C'est le terme qui est indiqué sur la prescription. J'ai fait des recherches, c'est de l'eczéma localisé. Donc, peu importe l'âge, que ça soit 16, 17, 35, 60 ans, c'est un moyen de traiter le psoriasis, l'eczéma.

● (20 h 20) ●

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée de Taschereau.

Mme Maltais: Vous ne croyez pas... Donc, si je vous entends bien, il pourrait être acceptable, sur recommandation d'un médecin, d'ouvrir à moins de 18 ans? Imaginons qu'on... Vous le dites vous-même: Ça n'aura pas un gros impact sur notre chiffre d'affaires, mais vous pensez que ça peut être positif pour certaines catégories de jeunes. Vous parlez d'autorisation parentale. Est-ce qu'on pourrait parler d'autorisation médicale?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Également. Comme je vous dis, j'ai des clients qui viennent sur les recommandations de leur médecin. J'ai même une cliente qui est bipolaire. Quand elle commence à filer mal puis à avoir le goût d'étriper ses enfants, elle vient se faire bronzer. J'ai des clients qui ont des maux de dos — la chaleur et le bronzage leur font du bien — sur recommandation de leur médecin. Contrairement à ce qu'on veut bien nous faire croire, plusieurs médecins, plusieurs dermatologues recommandent le bronzage. Le problème, c'est que, si eux le font en photothérapie, selon les études, semble-t-il que c'est 96 % d'augmentation du risque de cancer de la peau. On s'entend que les rayons UV... les lampes utilisées par les médecins en photothérapie, c'est beaucoup plus fort, c'est concentré.

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée de Taschereau.

Mme Maltais: Je ne connais pas beaucoup, là, le cas de la photothérapie. Est-ce qu'il y a un usage que les... que les moins de 18 ans vont aussi en photothérapie?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Ce que je me suis fait dire, effectivement, au niveau de traitement de différents problèmes de peau, il y aurait, semble-t-il, plusieurs adolescents qui vont en photothérapie.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, Mme la députée de Taschereau. Il reste environ 9 min 30 s encore. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, pour le reste.

Mme Poirier: Merci. Bonjour, M. Fournier. De quelle région vous êtes?

M. Fournier (Alain): Rive-Sud de Montréal.

Mme Poirier: Ah, mon Dieu! D'accord. Alors...

M. Fournier (Alain): Rive-Sud-Ouest, en campagne, à Saint-Michel-de-Napierville.

Mme Poirier: Ah! c'est ça. Voilà pourquoi le six heures. Parce qu'on se posait la question. Six heures, on faisait... on était en train de se faire un rayon autour...

M. Fournier (Alain): Non, non, mais c'est trois heures aller, trois heures retour, là.

Mme Poirier: Ah! d'accord.

M. Fournier (Alain): C'est six heures, total, pour venir passer 45 minutes de plaisir avec vous.

Mme Poirier: Tout à fait. Puis on l'apprécie, on l'apprécie énormément. Vous savez, moi, je suis votre type 1, là, alors ce que vous dites, je l'entends bien et je le vis surtout tous les jours. Selon ce que vous dites, ce n'est pas l'âge, la problématique, c'est le type de peau. Est-ce que, selon vous, le débat que l'on a présentement sur l'âge n'est pas le bon débat, mais devrait être sur le type de peau?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Tout à fait. C'est l'essence même du message. Il y a le type de peau et la surexposition. Je ne veux pas négliger les abus. Même si la personne a un type de peau 2, 3, 4, 5, il y a possibilité d'abus. Mais, effectivement, ce n'est pas l'âge. Les études, ce n'est pas l'âge qu'elles démontrent. Puis, comme je vous mentionnais, en France les gens qui ont un type de peau 1 sont interdits. C'est ces gens-là qu'il faudrait viser parce qu'eux, je ne dirai pas, assurément, vont avoir un cancer de la peau, je ne veux pas avoir de problèmes, mais il y a de forts risques chez ces personnes-là parce qu'elles ne bronzent pas, elles brûlent au soleil.

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: On le sait, lorsqu'on visite un salon de bronzage... Le président disait que, dans certains cas, il peut ne pas y avoir même de supervision en tant que telle. Dans d'autres cas, il y a de la supervision, mais pas nécessairement du personnel formé adéquat pour répondre justement aux types de peau différents. Il y a aussi les types de machine, les types de lit de bronzage, les verticaux, les horizontaux, et surtout la puissance. Quand on parle de surexposition, est-ce que, pour vous, il doit y avoir une réglementation qui devrait s'appliquer pour s'assurer qu'il n'y a pas de surexposition, particulièrement dans les machines, on le sait, puissantes, là? Il y a des machines qui sont vraiment les rapido presto et puissantes. C'est quoi, votre analyse là-dessus?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Malheureusement, ça ne se met pas dans un règlement de protéger les gens. J'ai, dans un de mes salons de bronzage, ma cabine debout — vous parliez de vertical — c'est 52 tubes de 200 watts. Le temps maximum d'exposition technique de la machine, c'est 12 minutes. Même si l'ordinateur qui la contrôle demanderait qu'elle fonctionne pendant 15 minutes. elle va fonctionner pendant 12 minutes. Sauf que, dépendamment de la personne, son teint, son type de peau, peut-être que huit minutes, c'est trop. Peut-être même que cinq minutes, c'est trop. Donc, ça ne se met pas dans un règlement, malheureusement, de la même manière que, quand je forme mes employés — ils font de la formation chez mes fournisseurs — je leur enseigne à regarder les gens, leur type de peau, jaser avec eux, s'ils ont des antécédents génétiques, vérifier aussi leur dernière... quand est-ce qu'ils se sont fait bronzer pour la dernière fois. Malheureusement, s'ils se sont fait bronzer pendant trois heures dans la journée puis ils viennent le soir dans un lit de bronzage, surexposition, abus immédiatement. Ce n'est pas une science, il n'y a pas de texte qui va déterminer c'est combien de minutes en fonction du type de peau. Dépendamment de l'état de la personne, même si elle a un type de peau 2, si ça fait 15 séances de cinq minutes qu'elle fait, peut-être qu'elle serait capable de monter à six, sept minutes.

Mme Poirier: Le type de formation dont vous parlez, que vous, vous donnez ou que les fournisseurs donnent à vos employés, on parle de quel type de formation qui leur est donné?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Au niveau de l'Association des salons de bronzage du Québec, il y a une formation assez complète sur les types de peau, la peau, le processus de bronzage, le nettoyage des lits, la manière sécuritaire de se faire bronzer. Le port des lunettes est obligatoire. Je ne peux pas confirmer que 100 % de mes clients, quand ils sont tout nus dans leur lit de bronzage, qu'ils portent les lunettes. C'est dangereux pour les yeux, sauf que c'est obligatoire, chaque cabine est munie d'une paire de lunettes. Le lit est nettoyé avec du germicide pour enlever les germes. Ça fait que tout ce qui concerne le bronzage, c'est donné en formation par l'ASBQ. Les fournisseurs vont donner aussi une formation sur les crèmes. Très important de se crémier. C'est sûr que, si notre peau... On sait très bien que le savon normal qu'on utilise à tous les jours pour se laver va assécher la peau, malheureusement. Ça aussi, ça fait une petite armure qui empêche les rayons UV de bien pénétrer. Donc, c'est important d'hydrater sa peau.

Donc, ça, ça fait partie de la formation qu'on donne aux employés pour qu'ils puissent recommander une crème au client. Puis, encore là, ce n'est pas une qui fait pour tout le monde. En fonction du teint et du type de peau de la personne... Il y a des crèmes avec picotement. Quelqu'un qui commence à se faire bronzer, ne jamais donner une crème avec picotement. Sauf que quelqu'un qui a atteint sa couleur puis qui veut stimuler encore plus son corps, c'est une stimulation. Le picotement,

c'est une augmentation de la microcirculation sanguine. C'est de manière naturelle que le corps réagit, puis il va obtenir encore plus de résultats de bronzage. Mais, pour une personne qui commence à se faire bronzer, il ne faut pas vendre cette crème-là.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. Fournier. Quatre minutes. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: À l'association, qui est la personne qui donne ces formations-là? Est-ce qu'elle a une formation particulière? Est-ce que c'est quelqu'un qui a une formation de dermatologiste, de spécialiste, de quelque chose? Et c'est combien d'heures de formation qui est donné au personnel des salons?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Ça fait seulement deux ans et demi que je suis dans le domaine du bronzage. Je sais qu'auparavant c'était une formation en personne, en classe. Maintenant, c'est un document, un PDF que la personne va lire. Et, après ça, elle vient sur le site de l'association répondre à une série de questions, un peu comme quand on passe un permis de conduire, une série de questions avec des choix de réponses pour montrer sa compréhension de la documentation qu'elle a eue.

Le Président (M. Sklavounos): Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, trois minutes.

● (20 h 30) ●

Mme Poirier: Quand vous parlez, par exemple, des crèmes, il y a tout un marché de la crème dans les salons de bronzage. Ce n'est pas réglementé, ça, il n'y a rien qui encadre ça. Et je reviens avec la formation parce que, pour moi, il y a vraiment quelque chose qui est vraiment autour de la formation. On parlait de la crème avec picotement, mais tous ces types de crèmes, préventives ou pas, comment informer et quelle réglementation on pourrait avoir autour de cela?

Le Président (M. Sklavounos): M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Bien, au niveau des crèmes, c'est régi par Santé Canada. Donc, malheureusement, justement, avec les contraintes possiblement financières ou techniques, il y a beaucoup de crèmes, d'ailleurs, des crèmes solaires, qu'on aimerait vendre en salon de bronzage pour protéger nos clients quand ils vont à l'extérieur, il n'y en a pas beaucoup. Pour pouvoir avoir une crème solaire, il faut avoir un DIN, un drug identification number de Santé Canada. C'est dispendieux. S'ils changent l'étiquette sur la bouteille, il faut repayer je ne sais pas combien de milliers de dollars.

Donc, au niveau des crèmes, il y a quand même de la réglementation. Je mentionnais les crèmes avec picotement. De la même manière, quelqu'un qui est très blanc, on ne lui donnera pas une crème avec beaucoup, beaucoup de brunitis dedans qui va le faire tourner chocolat instantanément. Il y a justement de l'éducation à faire avec la clientèle, comme je le mentionnais tantôt. On ne peut pas devenir bronzé instantanément, c'est une réaction naturelle et graduelle de la peau et c'est d'éduquer les clients un peu trop pressés pour réussir à se faire un beau et un bon bronzage.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. Fournier. On a du temps pour une question très courte, une réponse très courte pour M. le député de Saint-Hyacinthe. La parole est à vous.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe): Merci, M. le Président. Alors, M. Fournier, bienvenue. Moi, ma question est assez courte. Vos parlez tantôt qu'au niveau des équipements qui sont installés dans les salons de bronzage, des équipements... vous dites: Oui, ça fonctionne normalement. Mais quelle est la garantie, pour le client qui se présente dans un salon de bronzage, quelle est la garantie qu'il peut avoir que ces équipements-là, ils ont été vérifiés puis qu'ils fonctionnent normalement? Ça ne doit pas fonctionner à vie, il doit y avoir quand même un minimum d'entretien ou de vérification dans vos machines ou dans vos équipements. Comment le client peut s'assurer de ça, là?

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. le député de Saint-Hyacinthe. M. Fournier.

M. Fournier (Alain): Comme n'importe quel, je dirais, mobilier électronique ou n'importe quoi, ça répond à des standards. Il faut qu'il soit homologué par Santé Canada. Il y a une vignette, comme je le mentionnais tout à l'heure, un autocollant à la livraison, et ça doit être toujours apposé sur la machine.

Si votre question concerne la machine, au bout de 10, 15 ans, si elle est encore fonctionnelle, il n'y a rien, il n'y a aucune réglementation. Moi, personnellement, je change les néons avant le temps pour être sûr que mes clients obtiennent du résultat, obtiennent du bronzage. Donc, c'est au propriétaire de s'assurer comme n'importe quel propriétaire... Le propriétaire d'un salon de bowling doit s'occuper que les boules reviennent puis que les quilles se relèvent, donc c'est dans les mains des commerçants de s'assurer d'avoir de l'équipement fonctionnel. J'imagine que, si l'équipement n'est pas fonctionnel, que les clients vont aller ailleurs. En tout cas, je l'espère.

Le Président (M. Sklavounos): Merci, M. Fournier. Alors, là-dessus, notre temps est terminé avec l'Association des salons de bronzage du Québec et M. Alain Fournier, qui est président par intérim. M. Fournier, merci beaucoup de vous être présenté sur un si court préavis. Merci pour l'éclairage que vous avez ajouté pour les membres de cette commission-là.

Je vais suspendre les travaux quelques instants, et nous allons nous réunir en séance de travail. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 20 h 33)